

Détail de la réunion						
Date	08/10/2020	Nombre total de votants	6			
Heure prévue	17h30					
Heure effective	17h40	Nombre d'observateurs				
Heure de fin	20h30					
Personnes présentes						
Atteinte du Quorum		Oui				
Lieu		LFL				
Durée de la réunion		2h50				
Type de réunions	CG	x				
	CG extraordinaire					
	AG					
	AG extraordinaire					
Membres élus		Membres de droit		Invités		
Jean-Christel ZANOVI	x	Magali TOULET	X	Patrick BRISSET	x	
Horacio FREITAS	X	Yannick LE ROUX	X	Annick MAYAKAS	Abs	
Pacôme ADJOUROVI	Abs	Laurent THOMAS	X			
		Thérèse DJE	X			
Sylvie ZANOU	X	Marie-Agnès HOUZANGE	x			
Mathieu AWLIME	Abs excusé					
Sylvie ROUQUETTE	X	Jean-Philippe MAIZOUE	X			
Virginie RIVIERE	X					
Jean-Emmanuel JULO-REMINIAC	X					

Ordre du Jour

#1	Présentation de l'ordre du jour
#2	Validation du projet de PV du 28 mai 2020
#3	Point sur la rentrée (effectifs, nouveaux enseignants, COVID)
#4	Point sur les finances (préparation budget 2021, impayés, arriérés primes de transport, proposition de révision des taux d'indemnités diverses, problème CNSS)
#5	Commission cantine
#6	Commission travaux
#7	Commission juridique
#8	Questions diverses (masques, ASLFL et ASSC)

ITEM #1 **Présentation de l'ordre du jour**

Résumé des discussions

Avant de faire la lecture de l'ordre du jour, M. FREITAS accueille M. LE ROUX, conseiller de coopération et d'action culturelle qui se présente à tous les membres du comité de gestion.

L'ordre du jour est adopté

ITEM #2 **Validation du projet de PV du 28 mai 2020**

Résumé des discussions

Le PV du 28 mai 2020 est validé à l'unanimité. M. FREITAS annonce que lors du CG extraordinaire du 28 mai, le projet de PV précédent, celui du 17 février, n'a pas été validé. Les membres du CG proposent de le valider par mail après une relecture.

ITEM#3 **Point sur la rentrée (effectifs, nouveaux enseignants, COVID)**

Résumé des discussions

M. THOMAS informe le comité des effectifs donnés pour l'enquête de rentrée demandée par l'AEFE.

Au 1^{er} octobre 2020, le nombre d'élèves total est de 791 alors qu'il était de 840 au 1^{er} octobre 2019, une baisse de 49 élèves est observée. A ce jour 8 octobre 2020, le nombre d'élèves a augmenté, il est de 806. M. THOMAS rappelle que le budget a été voté sur une base de 769 élèves suite à une montée des classes en forme de pyramide inversée : le nombre d'élèves quittant l'établissement est en augmentation depuis quelques années. Par souci d'économie, la structure pédagogique est passée de 3 à 2 divisions avec par exemple cette année 50 élèves en classe de terminale.

A l'école primaire M. THOMAS note une hausse des effectifs qui passent de 378 à 383 élèves, la classe fermée à l'école maternelle a été rouverte quelques jours après la rentrée et 24 élèves ont été accueillis en TPS. Cet afflux est sans doute dû à la promotion sur l'exonération des frais d'inscription cette année pour ce niveau. Concernant les nouveaux enseignants, quatre personnels en contrat de résident sont arrivés : deux au collège lycée et deux à l'école primaire. Des contrats locaux ont été recrutés sur la base de la nouvelle grille salariale, moins attractive que la précédente pour les personnels sans expérience mais qui reste la plus intéressante de tous les établissements scolaires de Lomé. M. THOMAS note qu'il n'y a aucun problème de recrutement à Lomé par rapport à d'autres établissements en Afrique.

Au sujet du COVID, un protocole sanitaire a été voté avec l'installation de lavabos à l'entrée des établissements, le port du masque obligatoire à partir du CP, du gel hydro alcoolique dans toutes les salles de classe et une prise de température à l'entrée de l'établissement. Les parents semblent satisfaits de toutes ces mesures. M. THOMAS indique aussi le changement d'horaires qui raccourcit la pause méridienne et l'instauration de paniers repas apportés par les élèves. M. THOMAS rappelle que la journée continue demandée par certains parents n'est acceptée par l'AEFE que dans des pays où la situation sécuritaire est problématique.

M. JULO-REMINIAC demande quelle serait la marche à suivre dans un cas de COVID dans l'établissement. M. THOMAS répond que les autorités togolaises seraient prévenues et prendraient des mesures pour tester les cas contact avec mise en quarantaine. M. LE ROUX rappelle que les dispositions sont incluses dans le protocole sanitaire et qu'il est important de rappeler aux élèves et à tous les personnels la nécessité du port du masque.

ITEM#4

Point sur les finances (préparation budget 2021, impayés, arriérés primes de transport, proposition de révision des taux d'indemnités diverses, problème CNSS)

Résumé des discussions

Mme TOULET prend la parole :

1. Préparation du budget 2021

Ce point sera à l'ordre du jour du prochain comité en novembre mais pour le préparer Mme TOULET demande au comité de gestion s'il envisage une hausse des droits de scolarité et quel en serait le pourcentage et si l'exonération des droits d'inscription en TPS serait maintenue. L'an passé, l'augmentation a été basée sur le taux d'inflation de 1.4%. M. LE ROUX indique que le service économique de l'Ambassade de France prévoit une inflation d'environ 2% pour 2021. Certains membres

ne souhaitent pas d'augmentation mais Mme TOULET informe que la capacité d'investissement de l'établissement est actuellement nulle, qu'il y a des factures AEFÉ à payer et que la masse salariale qui représente environ 70% des charges, augmente mécaniquement de 1% par an. Le comité de gestion se met d'accord pour que l'augmentation ne dépasse pas l'inflation. M. ZANOVI rappelle que les années précédentes, une décision avait été votée sur un tarif entreprise majoré à 10% et qui pourrait être mis en place.

2. Impayés

Mme TOULET annonce que les impayés qui étaient de 190 millions début juillet s'élèvent désormais à 27 millions dont 14 millions concernant des familles ayant quitté l'établissement. Les 13 millions de familles toujours présentes seront réglés petit à petit suite à la mise en place d'échéanciers.

3. Arriérés des primes de transport

Ils ont été réglés aux personnels partis cette année, pour les personnels toujours présents, 25 millions restent à verser au plus tard en janvier 2021 suivant la trésorerie. M. ZANOVI rappelle que le délai de prescription légal des arriérés est de 5 ans.

4. Les taux d'indemnités diverses

Mme TOULET rappelle que suite à la nouvelle politique de rémunération, les indemnités doivent aussi être revues à la baisse. Il est proposé pour les nouveaux personnels :

- une baisse de l'heure de suppléance pour les prestataires d'enseignement qui seraient en remplacement de moins d'un mois soit 6 004 FCFA de l'heure,
- l'utilisation de la nouvelle politique de rémunération pour les remplacements de plus d'un mois soit 648 382 CFFA par mois,
- une baisse du taux horaire de l'étude du soir à 5 716 FCFA au même titre que l'heure de surveillance,
- un remplacement des forfaits conseils de classe et réunion parents professeurs par une indemnité de suivi des élèves du secondaire de 183 868 FCFA, indemnité alignée sur celle du suivi des élèves du Primaire et enfin,
- la suppression de l'indemnité de résidence de 3%.

Après divers points de vue échangés entre les membres du comité, M. FREITAS demande un vote sur l'ensemble des mesures sauf le forfait conseils de classe et réunion parents professeurs qui sera discuté avec la commission dialogue social.

VOTE	Nombre de votants : 6
A bulletin secret	
A mainlevée	x
POUR	6
CONTRE	0
ABS	0

La modification des indemnités à l'exception du forfait est adoptée.

5. Commissaire aux comptes

Suite à l'obligation dans la convention signée avec l'AEFE, l'APELF doit avoir un commissaire aux comptes. Après l'appel d'offres, 5 cabinets ont postulé, le cabinet retenu est le moins-disant qui est la société DELOITTE. Celle-ci sera chargée de certifier les comptes de l'année 2020. Le contrat sera signé avec l'accord du comité de gestion et le cabinet assurera un audit sur l'organisation financière du service au niveau des contrôles et procédures.

M. FREITAS demande un vote pour le contrat avec la société DELOITTE

VOTE	Nombre de votants : 6
Bulletin secret	
Mainlevée	x
POUR	6
CONTRE	0
ABS	0

Mme TOULET annonce que M. GABA, comptable de l'établissement, a présenté cette semaine sa démission au 31 décembre 2020 en respectant la législation togolaise. Il a été décidé de mettre rapidement un audit en place avant son départ. Le cabinet propose de certifier les comptes jusqu'au 30 novembre dans un premier temps puis ensuite jusqu'au 31 décembre. Mme TOULET explique aussi qu'elle souhaite pour la raison du départ du comptable régler la question de l'arriéré des primes de transport en décembre et demande l'autorisation de verser à M. GABA des heures supplémentaires afin qu'il reste travailler les deux heures par jour auxquelles il a droit. Le comité donne son accord. En ce qui concerne le remplacement de M. GABA, Mme TOULET souhaite avoir la possibilité de passer par un cabinet de recrutement, RMO par exemple, qui sélectionnerait les candidatures sur la base d'une fiche de poste, ou la possibilité d'externaliser la comptabilité. Le comité de gestion n'est pas favorable à une externalisation mais valide l'idée du recrutement par la société RMO.

6. Problème CNSS

Mme TOULET informe le comité que la Caisse Nationale de Sécurité Sociale bloque notre obtention d'un quitus social par ses services, sous prétexte que le dirigeant de l'association n'est pas immatriculé. Ce quitus est nécessaire à l'obtention des titres de séjour des personnels. Suite à un rendez-vous sur place avec le cabinet AKAKPO, le problème de l'immatriculation et donc rémunération du dirigeant de l'association a été réglé. La CNSS va désormais délivrer une attestation sociale à chaque personnel immatriculé demandant une carte de séjour. Ceci est bien le cas de nos personnels en contrat local mais pour les personnels en contrat de résident, l'établissement devra lui-même discuter avec la direction générale de la documentation nationale qui délivre les cartes de séjour. Ensuite, la CNSS est revenue sur le versement des pénalités de retard dans le cas du dossier de régularisation des cotisations de M. AJAVON. Comme permis par la CNSS dans le cadre de mesures suite à l'épidémie de COVID19 et jusqu'au 31 octobre 2020, l'établissement a demandé la suppression de ces pénalités. Mais la CNSS conteste que notre structure est une école car dans ce cas, l'exonération serait de 100%, elle nous considère en tant qu'association ou entreprise et réclame 50% du montant des arriérés. Et tant que ces arriérés ne seront pas réglés, la CNSS refuse de délivrer les attestations sociales. Mme TOULET informe que la copie de la création de l'école signée par le ministère de l'éducation a été fournie et qu'elle attend leur décision.

ITEM#5	Commission cantine
--------	--------------------

Résumé des discussions

Mme RIVIERE présente les conclusions de la commission sur les 2 sites :

1. Ecole primaire

Un nouveau prestataire pour la cantine a été choisi pour la préparation et la livraison des repas les lundis, mardis, jeudis et vendredis au tarif de 2000 FCFA facturé aux familles. Suite à une visite chez le prestataire et du prestataire à l'école, celui-ci commence le lundi 2 novembre 2020. Un projet de contrat est en cours et leur menu sur un mois a été validé par l'infirmière de l'établissement. Le prestataire choisi est la société RICHMAN LOGOS qui fournit entre autres

l'université de Lomé, la brasserie BB et le Cours Lumière.

2. Collège et lycée

Il s'agit d'une prestation de snack. Trois sociétés ont postulé, une a été retenue. C'est la société EAT, qui répond à toutes les exigences sanitaires, hygiéniques et propose des formules adaptées à une population d'adolescents. La société amènera son matériel, son personnel et une caisse enregistreuse qui permettra de nous donner le chiffre d'affaires des ventes jour après jour. Il reste à solutionner un point juridique pour établir une convention d'occupation entre l'établissement et le prestataire et s'accorder sur un montant financier mensuel. La société commencerait le lundi 2 novembre et les élèves régleraient directement leurs repas auprès d'elle.

ITEM#6	Commission des travaux
--------	------------------------

Résumé des discussions

Mme ROUQUETTE annonce que la société BATIK1000 sera présente dans l'établissement pendant les vacances de la Toussaint, pour des travaux suite aux malfaçons constatées de la société CENTRO. Ces travaux seront réglés avec le budget restant des montants dus à CENTRO. Ces travaux ont déjà commencé pendant l'été, ils ont été priorisés par ordre d'importance : les toilettes, la salle des professeurs et se poursuivront tant que le budget le permettra.

ITEM#7	Commission juridique
--------	----------------------

Résumé des discussions

M. ZANOVI annonce qu'il n'y a pas de nouvelle suite à l'obtention du sursis à l'exécution provisoire dans l'affaire opposant l'établissement à un ancien personnel.

ITEM#8	Questions diverses (masques, ASLFL et ASSC)
--------	---

Résumé des discussions

Mme ROUQUETTE annonce que des masques lavables à 60° en tissu ont été confectionnés et livrés pour tous les personnels de l'établissement. Mme ROUQUETTE et Mme RIVIERE ont acheté et découpé le tissu selon le modèle AFNOR, une couturière s'est chargée de les assembler. Le coût d'un masque est de 270 FCFA, trois masques par personnel sont prévus.

M. THOMAS rappelle que l'ASSC a été séparée en deux associations : l'ASLFL, association sportive qui relève de l'obligation de service des professeurs de sport du collège et du lycée et dont il est le Président et l'ASSC qui continuera de proposer des activités extra-scolaires sportives et culturelles aux élèves de l'établissement. Le président de l'ASSC est M. FREITAS,

la secrétaire générale, Mme RIVIERE et M. AKINDES est dorénavant employé de l'ASSC en contrat local. Suite à ce remaniement, l'ASSC n'est pas encore en mesure de proposer rapidement le début des activités.

La moto du coursier de l'établissement n'est plus en état de bien fonctionner, Mme FOUCHARD qui s'occupe des achats de l'établissement demande l'autorisation d'acheter une nouvelle moto et présente deux devis. Le comité donne son accord de principe et souhaite un devis avec une remise.

Fin de la réunion : 20h30

LE PRESIDENT

M. H. FREITAS



LA SECRETAIRE

Mme F. FOUCHARD

LE PROVISEUR

M. L. THOMAS

